
Contexte

Le Burkina Faso est confronté à une crise sévère et multiforme due à l'impact sur la population civile du conflit et des violences liés aux activités croissantes des groupes armés et aux tensions intercommunautaires posant de considérables risques de sécurité. La crise est aussi liée aux catastrophes naturelles et aux aléas du changement climatique résultant en une insécurité alimentaire et nutritionnelle, et au COVID-19. Les effets de la pandémie ont exacerbé les vulnérabilités préexistantes et la gravité des besoins humanitaires en vue de l'effet de la crise pandémique sur l'économie. Pour répondre aux besoins les plus urgents des 2,9 millions de personnes ciblées, 607,9 millions de dollars seront nécessaires en 2021. Dans les six régions du Burkina les plus touchées par les conséquences de l'insécurité, les organisations humanitaires continuent à assurer directement ou indirectement leur présence. La réponse de la communauté internationale au niveau sectoriel sera coordonnée par neuf Clusters.

Le Gouvernement du Burkina Faso, qui est le premier répondant à la crise humanitaire, continuera à renforcer sa réponse aux niveaux stratégique et opérationnel en collaboration avec tous les acteurs. Le Cluster logistique s'inscrit dans ce cadre par a) son activation en octobre 2020, b) la définition de sa stratégie sectorielle 2021 et c) la mise en place de ses activités de réponse.

L'approche Cluster

La mise en œuvre de l'approche cluster joue un rôle à deux niveaux :

1. Au niveau global

L'objectif est de renforcer le système global de préparation et de renforcements des capacités techniques afin de répondre aux urgences humanitaires. Pour cela des agences chefs de file sont identifiées pour chacun des secteurs d'activités présents lors d'une réponse humanitaire d'urgence, permettant de s'appuyer sur ces chefs de file afin de répondre de manière prévisible et de permettre d'engager leur redevabilité auprès des acteurs concernés.

2. Au niveau pays

L'objectif est de permettre une réponse plus cohérente et efficace en regroupant et mobilisant les acteurs présents (organisations internationales et nationales, les acteurs du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, les agences des Nations-Unies) de manière stratégique et sectorielle. La Coordinatrice Résidente et l'équipe humanitaire pays s'accorde sur la nomination à la tête de chaque secteur d'un chef de file clairement identifié (afin de renforcer les efforts de prévisibilité, lorsque c'est possible cette nomination doit s'aligner sur les accords mis en place au niveau global).

Note : La Coordinatrice Résidente – avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) – est responsable d'assurer la cohérence, l'efficacité et la mise à disposition des capacités nécessaires de l'ensemble de la réponse humanitaire et s'en porte redevable auprès du Coordonnateur des Réponses d'Urgences (Under-Secretary-General for Humanitarian Affairs and Emergency Relief Coordinator). L'agence chef de file du cluster/secteur logistique – le Programme

Alimentaire Mondial (WFP) - est redevable auprès de la Coordinatrice résidente pour faciliter la mise en place d'un processus de coordination sectorielle ayant pour but d'assurer les activités suivantes :

Rôles et responsabilités de la Cellule de Coordination du Cluster Logistique au Burkina Faso

1. Inclusion de partenaires humanitaires clés :

Assure l'inclusion des partenaires humanitaires au sein du groupe sectoriel, en respectant leurs mandats respectifs et priorités programmatiques.

2. Mise en place et maintien de mécanisme de coordination de réponse humanitaire appropriés :

- Assure une coordination appropriée entre l'ensemble des acteurs (incluant les organisations internationales et nationales, les partenaires du mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, les agences des Nations-Unies et tout autre partenaires inclus dans le plan de réponse humanitaire pays) à travers la mise en place et le maintien de mécanismes de coordinations sectoriels, et la mise en place de groupes de travail identifiés comme étant nécessaire au niveau national et régional.
- Assure un engagement des partenaires du groupe sectoriel logistique à supporter les lacunes et besoins logistiques communs identifiés.
- S'assure de la bonne utilisation des ressources disponibles localement, de la mutualisation des ressources entre partenaires et d'éviter la duplication des efforts.
- S'assure que les acteurs répondent à l'urgence en cours mais intègre aussi dans leurs stratégies de réponses des éléments de préparation aux urgences.
- Assure la coordination entre les différents secteurs (coordination Intersectorielle, i.e. : Inter-Cluster Coordination Group) et autres plates-formes de coordination inter-agence (Coordination Civil-militaire, Groupe de Coordination Opérationnelle de la Réponse Rapide, Mécanisme de Réponse Rapide, Groupe de travail accès).
- S'assure que le dimensionnement de l'architecture de coordination sectorielle correspond aux besoins opérationnels et prend en compte les capacités des partenaires opérant dans les activités de développement.
- Représente et défend les intérêts du groupe sectoriel logistique lors des discussions concernant la priorisation des activités, la mobilisation des ressources et le plaidoyer auprès du Coordinateur Résident pays et des autres parties intéressées.

3. Coordination avec le gouvernement central et ses représentations décentralisées (régions et districts), les institutions étatiques, la société civile et tout autre acteur d'intérêt

- S'assure que la réponse humanitaire s'appui et se construit avec les capacités et compétences disponibles localement.
- Assure un lien avec le gouvernement central et ses représentations décentralisées (Ministère de l'Action Social et de la Solidarité Nationale, le Ministère des Infrastructures, Ministère des Transport et Secrétariat Permanent du Comité

national de secours d'urgence et de réhabilitation), les institutions étatiques (Institut de Géographie du Burkina), la société civile (Université) et tout autre acteur s'avérant d'intérêt (Chambre de Commerce et d'industrie du Burkina Faso) afin d'assurer une coordination et un partage d'information utile et efficace.

4. Inclusion des thématiques transversales prioritaires

S'assure que les thématiques transversales prioritaires sont incluses dans la stratégie sectorielle (par exemple : les aspects de genre, la protection et la protection de l'environnement) ; contribue au développement de stratégies pertinentes et cohérentes afin d'adresser ces aspects transversaux.

5. Evaluation et analyse des besoins et lacunes sectoriels

Assure une évaluation et analyse efficace des besoins, problèmes et lacunes dans le secteur de la logistique, s'assure que l'ensemble des partenaires d'intérêt participent à cette évaluation et analyse sectorielle.

6. Préparation aux urgences

S'assure que les aspects logistiques sont pris en compte dans les plans de contingences nationaux de préparation et de réponse aux urgences/chocs adaptés en fonction du type d'impact et/ou de risque spécifique au pays.

7. Développement et planification de la stratégie sectorielle logistique

- Assure la planification des actions de réponse du groupe sectoriel logistique ; particulièrement l'identification des goulots d'étranglement et des lacunes logistiques.
- Assure le développement et la mise à jour de la révision de la stratégie et du plan d'action sectoriel ; s'assure que ces changements sont intégrés de manière générale dans les stratégies pays et particulièrement dans le plan de réponse humanitaire pays (PRH).
- Assure l'analyse et la production de leçons apprises relatives à l'implémentation de la stratégie et du plan d'action sectoriel, assure l'inclusion des leçons apprises dans la révision stratégique et le plan d'action.
- Assure le développement d'une stratégie de sortie, incluant une période de transition pour transférer les responsabilités sectorielles auprès des acteurs locaux compétents et capables.

8. Utilisation des standards développés par le groupe sectoriel logistique global

- S'assure que les lignes directrices, standards et outils techniques développés et mis à disposition des partenaires du groupe sectoriel sont disponibles et accessibles par ces derniers.
- S'assure que les partenaires sont au courant des lignes directrices et accords internationaux que le gouvernement du Burkina Faso a pris avec ses partenaires internationaux (par exemple : ratification et accords douaniers).
- S'assure que la réponse sectorielle est en accord avec les politiques publiques, les standards techniques du secteur d'activité logistique et les obligations légales du gouvernement relatives au droit humanitaire existants dans le pays.

9. Suivi et production de rapport d'activités

- S'assure de la bonne mise en œuvre du plan d'action sectoriel par la mise en place de mécanismes de suivi des activités.
- S'assure que le plan d'action sectoriel logistique est évalué et révisé en fonction des résultats attendus et atteints.

10. Mobilisation des ressources et plaidoyer

- Identifie les principaux problèmes de plaidoyer nécessitant une attention (incluant les besoins en ressources financières mais non limité à ceux-ci), et contribue à la production de messages d'informations devant être portés à l'attention de la Coordinatrice Humanitaire pays et des autres acteurs concernés.
- Rencontre et incite les bailleurs de fonds à participer au financement de la stratégie et du plan d'action sectoriel logistique ; encourage les partenaires à en faire de même auprès de leurs bailleurs de fonds.

11. Renforcement des capacités et développement des compétences

- Favorise et supporte le renforcement des capacités et le développement des compétences des partenaires humanitaires dans le domaine de la réponse d'urgence humanitaire.
- Supporte et favorise le renforcement des capacités des autorités nationales et de la société civile dans le domaine de la réponse d'urgence humanitaire dans le secteur de la logistique.

12. Fournisseur de service de dernier recours

- En accord avec le Comité Permanent Inter Organisations (Inter-Agency Standing Committee - IASC), il est de la responsabilité du Programme Alimentaire Mondial (WFP) au Burkina Faso d'agir en tant que fournisseur de service logistique (transport et entreposage) de dernier recours (la sécurité, l'accès humanitaire et les fonds le permettant) afin d'appuyer les activités de réponses aux besoins humanitaires prioritaires ;
- Le WFP sera appuyé par la Coordinatrice Humanitaire (HC) et le Coordonnateur des Réponses d'Urgences (Under-Secretary-General for Humanitarian Affairs and Emergency Relief Coordinator) dans leurs efforts de mobilisations des ressources nécessaires à fournir ce service de dernier recours.

Rôles et responsabilités des partenaires/participants du Cluster Logistique au Burkina Faso

Les partenaires du groupe sectoriel logistique se doivent de participer activement au développement et à la mise en place de la stratégie et du plan d'action sectoriel logistique approuvé par les partenaires humanitaires. Il est attendu que les partenaires du groupe sectoriel logistique doivent être pro-actifs dans la collecte, le partage et l'identification des capacités, besoins et lacunes logistiques ; et force de proposition pour l'identification de solutions communes aux problèmes communs identifiés. Les partenaires doivent aussi être moteur de l'implémentation du plan d'action sectoriel logistique. Il apparaît nécessaire de permettre la participation – en tant qu'observateur – aux acteurs voulant prendre part aux activités de partage et de collecte d'information stratégique et opérationnelle du secteur logistique et ce afin d'avoir accès à des informations utiles et à jour.